

**1. Dans le cadre de vos futures fonctions de Président de la République, quelle est la place que vous accorderez à l'ensemble des familles, et à l'UNAF chargée de les représenter, dans les institutions et les discussions nationales, européennes et internationales ?**

**Comment ?**

Au cœur du Pacte présidentiel, j'ai voulu introduire l'idée d'une République nouvelle. Cela consiste avant tout à démocratiser les institutions en développant la démocratie participative et à revivifier la démocratie sociale, aujourd'hui trop peu considérée. Dans cet élan démocratique, les familles occupent bien entendu la première place. Leurs voix et leurs préoccupations doivent trouver à s'exprimer chaque fois que nécessaire. L'UNAF a précisément été créée pour promouvoir, défendre et représenter les intérêts des familles. Elle devra donc prendre toute sa place dans le nouveau dispositif institutionnel que j'appelle de mes vœux. Pour l'avoir beaucoup fréquentée, ainsi que le mouvement familial dans son ensemble, dans le cadre de mes fonctions ministérielles, je sais pouvoir compter sur leur engagement sans faille et leurs compétences.

La famille subit au premier chef les conséquences des évolutions qui interviennent dans toutes les sphères de la vie sociale. C'est la raison pour laquelle, la voix des familles, de toutes les familles, est une voix pertinente sur un grand nombre de sujets. Il n'y pas – uniquement – les « questions familiales » qui constitueraient un sous-ensemble des questions sociales mais il existe *un point de vue familial* sur l'ensemble des questions politiques, économiques et sociales qui travaillent nos sociétés. Je ferai droit à ce point de vue.

**2. Quel sens accordez-vous à la Conférence de la famille ?**

**Quel rôle souhaiteriez-vous la voir jouer dans les années à venir ?**

**Vous engagez-vous à garantir la fréquence annuelle de cette Conférence ?**

La Conférence de la famille constitue un temps fort pour les familles et leurs représentants mais surtout pour le débat public. Ce rendez-vous annuel est devenu l'occasion indispensable de poser les questions de politique familiale, de les débattre aussi largement que nécessaire et de faire avancer les droits des familles, sur la base de travaux à la fois concertés et de grande qualité.

Les modalités concrètes de cet évènement pourront évoluer. Je crois cependant ce rendez-vous de la Nation et des Familles, indispensable. Il manque cependant une instance de réflexion sur les sujets familiaux, propre à resituer le débat annuel de la Conférence de la famille dans une perspective de long terme, prenant en compte les questions portant sur toutes les générations. Trop souvent les débats au sein des groupes de travail ouvrent des pistes fécondes auxquelles les préconisations retenues *in fine* ne rendent que partiellement justice. Il faut trouver un cadre pluriannuel pour faire vivre ces sujets. Bien entendu, le mouvement familial et en particulier l'UNAF a un rôle essentiel à jouer dans cette réflexion.

**3. Quelles sont vos propositions en matière de politique familiale ?**

**Quelles articulations envisagez-vous entre politique familiale et politique sociale ?**

**Vous engagez-vous à garantir les ressources actuelles de la branche « famille » ?**

**Dans l'optique du rendez-vous 2008 en matière de réforme des retraites, vous engagez-vous à garantir les droits familiaux ?**

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet à plusieurs reprises : la politique familiale revêt pour moi une importance particulière, vous le savez. J'en ai fait une des principales lignes de force de mon Pacte présidentiel, car tout l'équilibre de notre société repose sur des familles elles-mêmes équilibrées.

En premier lieu, la politique de la petite enfance doit redevenir une priorité nationale. Parce que les problématiques de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale revêtent une acuité particulière pour les enfants d'âge préscolaire. Parce qu'il faut s'attaquer à la racine, dès le plus jeune âge, aux inégalités des chances et aux difficultés scolaires, j'ai proposé de créer un grand service public de la petite enfance et d'abaisser à trois ans l'âge de la scolarité obligatoire. Nous devons offrir à toutes les familles assumant la charge d'un enfant de moins de trois ans, une solution de garde adaptée à leurs besoins, à leurs aspirations et à leur budget, alors que, trop souvent encore, la « liberté de choix » se résume à une contrainte, en particulier pour les femmes qui se trouvent dans l'obligation de se retirer du marché du travail. La scolarisation obligatoire dès trois ans sera le complément et le débouché naturel de ce service public de la petite enfance : elle permettra d'amener l'ensemble de nos enfants aux portes de l'école primaire en leur offrant un lieu d'éveil et d'apprentissage pour développer toutes leurs potentialités, car tout commence bien sûr par l'éducation

Mais la politique familiale ne se résume pas à la petite enfance. La question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se pose longtemps au-delà du troisième anniversaire de l'enfant. Les familles méritent une attention constante. Il me semble particulièrement important d'épauler les parents dans l'exercice de leurs responsabilités. C'est pourquoi, j'ai proposé de créer des emplois-parents, de généraliser les écoles de parents et d'assurer les conditions d'un véritable développement de la médiation familiale pour offrir un service de qualité à tous les parents en difficulté.

Enfin, j'ai fait de la progression du pouvoir d'achat et de la lutte contre la vie chère un autre axe stratégique de mon pacte présidentiel. Je compte atteindre cet objectif, notamment, en revalorisant, de façon résolue, un certain nombre de prestations sociales qui constituent, pour de nombreuses familles, un complément de ressources indispensable. C'est dans ce cadre, que j'ai proposé de doubler le montant de l'allocation de rentrée scolaire pour porter cette allocation à 540 €

C'est une politique ambitieuse. Elle exige de dégager des ressources dynamiques. C'est la raison pour laquelle, je peux vous garantir que les ressources actuelles de la branche famille seront intégralement utilisées au service des familles.

En matière de retraite, je n'ai qu'une volonté : préserver les fondements de la solidarité. Dans ce cadre, les avantages familiaux constituent un des éléments clés de notre système de solidarité. Je souhaite maintenir le calendrier prévu et envisager le rendez vous de 2008 sans autre a priori que la nécessité absolue de préserver durablement notre système de solidarité. Dans ces discussions, je souhaite que nous adoptions l'angle de vue le plus large. Il s'agit de ne laisser de côté aucun sujet et de se donner les moyens de l'équité. Dès 2007, nous devons définir ensemble le programme des discussions. Comme vous le savez, l'augmentation de 5% des petites retraites sera ma priorité. En matière d'avantages familiaux, une simplification de nos outils – majorations de durée d'assurance, majorations de pensions, assurance vieillesse du parent au foyer – et de leur financement sont vraisemblablement nécessaires. Le sens de ces évolutions est sans ambiguïtés : une meilleure prise en compte des charges de famille.

#### **4. Sur ce point [ le financement de la protection sociale], que préconisez-vous ? Quelles pourraient être les ressources nouvelles à affecter à la protection sociale ?**

La situation des finances sociales, en particulier de la sécurité sociale est la pire que la France ait connu depuis 10 ans. Entre 2002 et 2006, le déficit cumulé s'est encore accru de 60 milliards. La Cour des Comptes projette un nouveau déséquilibre de 40 milliards à horizon 2009 et, en 2007, l'ACOSS devra passer par un « bas » de trésorerie de près de 30 milliards. Il me semble donc qu'avant toute refonte des

bases de ce système, il faut se donner les moyens de changer la donne avec une politique économique active, pour une croissance riche en emplois.

A mes yeux, aucune décision ne pourra voir le jour et concourir à des solutions durables sans une véritable concertation sociale. Malgré la hauteur des défis à relever dans le contexte inédit que créera un héritage économique aussi dégradé, il nous faudra examiner toutes les options, sans tabous ni faux-fuyants. Avant que le gouvernement et le Parlement ne prennent, le cas échéant, les décisions relevant de leur responsabilité, je veillerai à ce que soit conduite une réelle concertation. Je ne procéderai pas au découpage des sujets, puisque le financement des régimes sociaux devra bien être abordé globalement, en fonction des objectifs poursuivis dans les domaines-clés de la santé, de la dépendance et des retraites

## **5. Comment comptez-vous agir pour résorber la dette et sauvegarder le pacte intergénérationnel ?**

### **Pouvez-vous y parvenir sans accroître une pression fiscale déjà au-delà de l'acceptable ?**

La philosophie qui inspire le pacte présidentiel que je propose aux Français repose, notamment, sur le souci de réhabiliter le volontarisme politique. Cela implique de rompre à la fois avec la rhétorique de l'impuissance, de la fatalité mais aussi avec celle de l'incantation. C'est la raison pour laquelle, j'ai formulé 100 propositions précises, pour que la France retrouve une ambition partagée, la fierté et la fraternité. Cette ambition exige de préserver et mieux, de refonder, le pacte intergénérationnel. Cela implique de faire face aux nouveaux défis de la protection sociale – c'est-à-dire, en premier lieu, au vieillissement de la population – tout en tendant la main aux jeunes générations, pour les épauler, dans leur quête d'autonomie. Dans cette perspective, j'ai proposé de créer un prêt à taux zéro de 10 000 € en faveur de chaque jeune pour l'aider à construire son projet. Je m'engage également à ce qu'aucun jeune ne reste au chômage plus de 6 mois sans avoir accès à une formation, un emploi aidé ou un tutorat rémunérés. Voilà, je le crois, des perspectives, propres à envoyer un signal fort aux jeunes de notre pays. Comme je l'ai dit, ces mesures seront financées par la relance de la machine économique, en luttant contre les gaspillages et les effets d'aubaine dans les dépenses publiques.

## **7. Quelles solutions proposez-vous pour doter l'appareil statistique français d'un instrument plus adapté à la mesure de la variation des dépenses ou à celle du coût de la vie que l'indice des prix ?**

La politique du pouvoir d'achat doit se fonder sur une appréciation fine des situations contrastées que vivent les familles. On ne peut résumer à un indice unique – sauf à trahir la perception de nos concitoyens – les évolutions divergentes que connaissent les biens et services du panier de la ménagère. Dans leur vie quotidienne, les français sont confrontés à des indices de prix spécifiques. Ce sont ces spécificités que l'appareil statistique français doit mieux appréhender. L'UNAF, en précurseur, a, grâce à la publication de ses « budgets types », contribué à notre connaissance de ces réalités. La statistique publique doit emprunter le même chemin. : c'est pourquoi j'ai fait de cette question de la modernisation de l'indice des prix une priorité majeure, en proposant de nouveaux outils dans mon pacte présidentiel.

## **8. Seriez-vous d'accord pour demander qu'un organisme officiel approfondisse les instruments de recherche (échelles d'équivalence, principalement) pour mieux**

**appréhender le montant des dépenses correspondant d'une part aux divers âges, tout particulièrement à ceux qui s'étalent de la prime enfance jusqu'à l'entrée dans la vie active (au-delà du découpage actuel limité aux plus et moins de 14 ans), et d'autre part à différentes situations relatives à la taille du ménage (y compris pour les diverses catégories de personnes isolées) ?**

Je suis favorable à toutes les initiatives qui peuvent contribuer à enrichir notre compréhension des réalités vécues par les familles. Ce n'est que sur le fondement d'analyses rigoureuses que l'on peut bâtir des politiques publiques pertinentes. En matière d'échelles d'équivalence, il existe plusieurs approches différentes. Sans doute, la référence, commune en France, aux enfants de plus ou moins de quatorze ans, est-elle trop fruste pour faire droit à toutes les situations vécues par les familles. Là encore, les chercheurs doivent se confronter à cette difficulté pour enrichir les outils d'analyse au service des politiques.

**9. Estimez-vous indispensable qu'une place soit réservée à l'expression des familles dans les instances appelées à concevoir et à adapter la politique de l'emploi ? Êtes-vous d'accord pour que la sécurisation des parcours professionnels fasse l'objet d'une concertation avec les instances concernées par l'environnement de l'emploi (logement, transport, formation, conciliation des temps...) au sein desquelles les représentants de la société civile ont un rôle déterminant ?**

J'ai évoqué l'exigence qui est la mienne d'une revivification de la démocratie sociale. Cela implique de faire bouger les lignes et les clivages. La famille est, par construction, au cœur des mouvements qui travaillent nos sociétés. Il n'y a pas de sens à cantonner l'action du mouvement familial à un domaine strictement « familialiste ». Il faut, au contraire, faire droit au *point de vue familial* dans toutes les sphères de la vie sociale. Bien entendu, je ne pense ni ne souhaite que les mouvements familiaux se substituent aux acteurs traditionnels de la négociation en matière d'emploi et de travail : les organisations représentatives des salariés et des employeurs mais la voix des familles doit être entendue.

**10. Quel est votre programme pour une prise en compte effective de la conciliation des temps ?  
Quels sont les objectifs visés ?  
Avec quels partenaires ?**

La conciliation harmonieuse entre vie familiale et vie professionnelle suppose un certain nombre de développements politiques importants. La politique du libre choix conduite par la droite est, pour l'essentiel, restée au stade des pétitions de principe. Or, cette conciliation exige, en premier lieu, de changer d'échelle en matière d'offre de garde sur le territoire en créant un véritable service public de la petite enfance. Cette grande réforme doit améliorer profondément les conditions d'accueil de la petite enfance dans notre pays. Les préoccupations familiales doivent aussi entrer de plain pied dans le champ de la négociation collective. Comment peut-on espérer créer les conditions d'un libre choix des familles en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, sans intéresser davantage les employeurs à cette question? Ces derniers sont, c'est évident, au cœur de la problématique de la concorde des temps. J'ai souhaité, dans mon pacte présidentiel, développer la négociation collective à tous les niveaux et sur tous les thèmes. Parmi les thèmes prioritaires de ces négociations, la question des rapports entre organisation du travail et organisation familiale devrait recevoir une attention particulière. Il va de soi que le mouvement familial sera amené à contribuer directement à ces discussions.

**11. Le système d'orientation mis à la disposition des jeunes pour leur permettre de s'informer sur les métiers et de bâtir un projet professionnel se révèle très généralement fortement insuffisant.**

**Quelles sont vos propositions pour apporter en ce domaine l'efficacité et la facilité d'accès ?**

**Agirez-vous pour que le système éducatif intègre l'orientation sous toutes ses formes (stages, rencontres avec les professionnels...) dans le cursus des formations initiales ?**

**Comment et avec quels moyens comptez-vous associer, valoriser et promouvoir le rôle de toutes les familles et particulièrement les plus modestes dans le processus de l'orientation à l'insertion professionnelle ?**

En matière scolaire, les débats avec les Français m'ont confirmé qu'il est urgent de refonder notre institution éducative, de la maternelle à l'Université, pour réduire les inégalités sociales et offrir à chaque enfant l'opportunité de développer son plein potentiel. Dans cette perspective, l'orientation des élèves est déterminante. Elle doit se faire dans des conditions qui garantissent à chacun l'égalité des chances. J'ai, pour ce faire, proposé de créer un service public de l'orientation pour mettre à la portée de tous une information fiable et transparente sur les filières et les débouchés. Les stratégies scolaires efficaces ne doivent plus demeurer le monopole d'une élite bien informée.

**12. Dernièrement, la nécessité d'instaurer l'opposabilité de ce droit [ au logement] a été reconnue. Qui en seront les bénéficiaires et selon quels critères précis ?**

**Qui aura la charge de la mise en œuvre de ce droit et avec quels moyens ?**

Sur ce sujet comme sur d'autres, la droite se paye de mots. En tentant de reprendre à son compte, à tout prix et dans les deniers moments de la législature, cette revendication ancienne du mouvement social – le droit opposable au logement – la majorité est tout au plus parvenue à mettre des mots sur une crise profonde qu'elle s'est révélée incapable de résoudre. Aux milliers de sans-logis et aux millions de mal-logés, le droit opposable au logement tel qu'il est conçu par le Gouvernement actuel, n'offre que la lointaine perspective d'un passage devant une commission administrative et, éventuellement, à la suite d'une longue et pénible procédure, le très relatif réconfort d'un recours contentieux.

A l'inverse, je propose une politique résolue, destinée à lutter contre le logement cher et offrant à chacun une sécurité logement tout au long de la vie. Cette ambition passe par un effort de construction soutenu de 120 000 logements sociaux par an, y compris dans les villes qui se soustraient encore aujourd'hui aux prescriptions de la loi SRU. Elle exige également une revalorisation importante des aides au logement pour limiter à 25 % le taux d'effort des ménages. Je propose aussi de créer un service public de la caution et d'encourager l'accès à la propriété, au bénéfice notamment des locataires du parc social. Je souhaite enfin que soient réhabilités chaque année 400 000 logements anciens pour accroître l'offre. Autant d'actions concrètes susceptibles d'inscrire dans les faits le droit opposable au logement.

**13. Quel programme politique allez-vous proposer pour préparer des solutions alternatives aux énergies fossiles ?**

**En outre, en terme d'organisation institutionnelle, envisagez-vous de faire dépendre la question du développement durable directement du Premier ministre, afin de permettre une action transversale sur tous les ministères ?**

**Quel système de gouvernance allez-vous mettre en place avec la société civile, dont les familles, sur ces enjeux fondamentaux ?**

Je veux être, vous le savez, la Présidente de l'excellence environnementale. Cette préoccupation écologique répond à une conviction profonde : le réchauffement climatique impose un changement radical de nos comportements ; mais ce défi constitue également une chance, l'opportunité d'adopter un nouveau modèle de développement, source d'activités non délocalisables et de nombreux emplois. Je souhaite soutenir massivement le développement des énergies renouvelables pour porter à 20 % leur contribution à notre consommation d'énergie en 2020, en soutenant les investissements dans ce domaine grâce à une TVA proche de zéro. La lutte contre le changement climatique passe également par le développement des transports collectifs et de l'isolation domestique.

D'un point de vue institutionnel, je souhaite créer un poste de vice-Premier ministre chargé du développement durable et transformer le Conseil économique et social en un Conseil économique, social et environnemental. Seul un changement institutionnel de cette ampleur est propre à garantir que les préoccupations environnementales seront prises en compte à chaque étape du travail gouvernemental.

#### **14. Entendez-vous garantir les conditions actuelles du mariage, de l'établissement de la filiation et des procréations médicalement assistées ?**

**Que proposez-vous pour améliorer le partage de l'exercice de l'autorité parentale après la séparation des parents ?**

J'ai eu l'occasion de m'exprimer clairement sur le sujet : je défends l'égalité des droits pour toutes les familles. C'est moins la différence sexuée que le projet parental qui fait la famille contemporaine.

Lorsque le couple se sépare, l'autorité parentale continue à être exercée conjointement par les deux parents. Ce partage des responsabilités parentales a été, vous le savez, une de mes grandes préoccupations avant 2002 et je pense que nous avons, en la matière, fait considérablement avancer la situation. Pour le bien-être de l'enfant, les deux parents séparés se doivent de maintenir le dialogue nécessaire à cet exercice. Le rôle des pouvoirs publics est d'épauler les familles dans ces situations difficiles en offrant, notamment, la possibilité de recourir à une médiation familiale. Par ailleurs, lorsque les parents font le choix de la résidence alternée, chacun d'entre eux doit se voir reconnaître, mieux qu'aujourd'hui, dans son rôle de parent.

#### **15. Quelle est votre vision d'une société « bien traitante » à l'égard des enfants et quelles propositions faites-vous pour faire évoluer la société française dans cette direction ?**

**Pensez-vous qu'il soit de la responsabilité de la société de reconnaître et soutenir les parents dans leur responsabilité parentale ?**

**Plus précisément, vous engagez-vous à renforcer les moyens consacrés aux dispositifs de soutien à la fonction parentale, fondés sur le volontariat des familles ?**

La puissance publique n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement quotidien des familles. Mais elle se doit d'exercer, vis-à-vis de la famille, une double responsabilité. Elle est d'abord garante de l'intégrité physique de l'enfant. Elle a dans ce domaine une obligation de résultat. Ensuite, lorsque les parents en formulent la demande, les pouvoirs publics se doivent de les épauler dans l'exercice de leurs responsabilités. La médiation familiale, les écoles de parents, les emplois-parents : autant de mesures de mon pacte présidentiel destinées, sur la base du volontariat, à renforcer la capacité des parents à accomplir, au quotidien, leur difficile tâche.

**16. Quelle protection des mineurs vis-à-vis des contenus médiatiques qui peuvent leur être préjudiciables, comptez-vous défendre ?**

**Quelle politique d'éducation aux médias, et par les médias, comptez-vous mettre en œuvre dans le cadre scolaire et extrascolaire mais aussi tout au long de la vie pour les générations d'adultes qui doivent faire face aux évolutions permanentes de leur environnement médiatique ?**

**Quels systèmes d'autorégulation, de « co-régulation » et de régulation des médias, concevez-vous et pensez-vous pouvoir mettre en œuvre ?**

Je me suis engagée à être la Présidente de la réussite éducative et culturelle. Cette ambition, pour nos enfants et pour notre école, embrasse le domaine médiatique. On ne peut concevoir une politique d'éducation moderne, sans se préoccuper d'éducation à l'image et aux nouveaux médias qui sont devenus un vecteur privilégié d'accès aux contenus culturels. Malheureusement, les contenus qui circulent sur les divers médias ne constituent pas qu'une opportunité d'apprentissage. Ils sont encore trop souvent lourds de menaces. C'est la raison pour laquelle, l'éducation aux médias a pour corollaire la protection des mineurs vis-à-vis des contenus violents ou sexuellement explicites. Je veux des enfants mieux protégés du flux d'image qui inonde nos ordinateurs et nos téléviseurs mais aussi, s'ils y sont confrontés, mieux à même d'y faire face. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait en tant que ministre de la famille en soutenant la mise en place, avec l'UNAF, du collectif interassociatif Enfance et Média. Mieux éduqués, nos enfants seront à leur tour des adultes pleinement épanouis, équilibrés et transmetteurs de valeurs positives. Bien entendu, la famille est le lieu privilégié de cette protection et de cette éducation. Le mouvement familial doit être associé aux producteurs de médias et aux diffuseurs pour rénover et renforcer l'efficacité des logiciels de contrôle parental et développer des politiques de labellisation de contenu.